



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 30/05/13	Séance du vendredi 24 mai 2013 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau s'est réuni le 24/05/2013 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme Mme Françoise PRESSE comme secrétaire de séance,

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier et juin 2013)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Habitat 25 pour un montant total de 131 771,30 € et sur l'annulation et le remplacement de la délibération de garantie d'emprunt du 24 janvier 2013 en faveur de la Mutualité Française du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 45 859,47 € au titre du Budget Principal,
- 48,44 € au titre du Budget annexe Transports,
- 46 402,87 € au titre du Budget annexe Déchets,
- 3 242,94 € au titre du Budget annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Recrutement au poste de Chargé de mission Prospective

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de mission Prospective à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2013

MM. FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2013 du Concours Talents des Cités.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien

MM. GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF au Grand Besançon de la propriété située 122 rue de Vesoul à Besançon, cadastrée OR 126 OR 82, pour un montant estimé à 298 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien

MM. GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession par l'EPF à la CAGB de la propriété bâtie cadastrée « section AP n°63 lieudit - Aux Joncs » et « section AP n°123 et AP 124 lieu dit - 8 chemin des Agasses » d'une contenance totale de 29 ares 90 ca sise 8 chemin de la voie des Agasses sur le territoire de la commune de Chalezeule, sur la base d'un prix de 415 300 €, hors frais de gestion et de portage estimés à 14 200 € et en ce, non compris les frais d'acte de rétrocession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R. 4.1 - Campagne AlimenTerre 2013 - Attribution d'une subvention à RéCiDev

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement de la campagne AlimenTerre 2013,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association RéCiDev pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 4.2 - Opération « Jardiner, naturellement ! » - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du projet porté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 800 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour la réalisation de l'opération « Jardiner, naturellement ! ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du vendredi 24 mai 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports :

Volet « Délibérations du Bureau » : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

Volet « Préparation du Conseil » : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3

Volet « Débats » : présentations n°1, 2 et 3

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Yves GUYEN (à partir du volet « Préparation Conseil »), M. Marcel FELT (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du volet « Préparation du Conseil »), M. Claude PREIONI, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la présentation n°2 du Volet « Débats »), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote (volet « Délibérations du Bureau ») :

Mandants : JP. DILLSCHNEIDER

Mandataires : P. CONTOZ



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau-Débats

Séance du vendredi 24 mai 2013

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

I^{ère} PARTIE - DÉLIBÉRATIONS du BUREAU	7
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	7
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	7
Finances	7
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier et juin 2013)	7
Rapport n°1.1.2 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	7
Ressources humaines	8
Rapport n°1.2.1 - Recrutement au poste de Chargé de mission Prospective	8
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	8
Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action	8
Rapport n°3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2013	9
Rapport n°3.3 - Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien	9
Rapport n°3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien	9
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	10
Rapport n°4.1 - Campagne AlimenTerre 2013 - Attribution d'une subvention à RéCiDev	10
Rapport n°4.2 - Opération, « Jardiner Naturellement ! » - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon	10

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau-Débats Séance du vendredi 24 mai 2013

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon à La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

I^{ère} PARTIE - DÉLIBÉRATIONS du BUREAU

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de commencer la séance, le quorum étant atteint. Nous avons un pouvoir de JP. DILLSCHNEIDER à JP. CONTOZ.

Je propose de désigner Mme PRESSE comme secrétaire de séance.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (janvier et juin 2013)

M. BAULIEU.- Vous avez tous les éléments dans le rapport, y compris sur le calcul et la vérification des critères des règles prudentielles pour les opérations que je ne vais pas exposer, parce que je ne ferais que répéter ce que vous avez sous les yeux. Le dispositif est conforme à notre règlement de garanties d'emprunt, il n'y a rien d'autre à signaler.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame POISSENOT ne prend pas part au vote.

S'il n'y a pas de remarque, nous passons au point suivant.

Rapport n°1.1.2 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

M. BAULIEU.- Il y a un certain nombre d'éléments sur différents budgets. Vous voyez que petit à petit, le ménage se fait, les montants peuvent apparaître importants, tout étant relatif. Cependant, il s'agit de rapporter ces montants au nombre d'exercices.

Ramenez bien les créanciers irrécouvrables à l'importance des dossiers, cela a ainsi un côté relatif. De plus, sur les principaux, vous avez quelques explications dans les commentaires et je n'en ferai pas d'autres.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, nous passons au point suivant.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Recrutement au poste de Chargé de mission Prospective

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un changement de catégorie de poste. Allez-y, Laurent, faites le complément rapidement.

M. VAN HERREWEGHE (03 :59).- L'agent qui travaillait précédemment à la Direction Stratégie et Territoire a pris son poste en tant que responsable des Moyens généraux. Nous en avons profité pour constituer un véritable profil de Chargé de mission Prospective. Un candidat a été retenu et ce poste est donc proposé.

M. BAULIEU.- Vous avez ainsi toutes les précisions.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, nous passons au point suivant.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

M. MARTIN.- L'Association Culture Action est une association loi 1901. Acteur privilégié des porteurs de projet dans le secteur artistique et culturel qui trouvent auprès d'elle, conseils et accompagnement, formation régulière dans la phase de création et de suivi, elle a pour but de répondre aux demandes spécifiques du secteur culturel et artistique. Face à la baisse des moyens financiers et aux difficultés de conserver les emplois administratifs créés grâce aux tremplins des emplois aidés, elle souhaite accompagner les entreprises dans ce sens. Cette pluriactivité engendre un cumul des statuts pour les entreprises (artistes, salariés, travailleurs indépendants). Comme la réglementation se rigidifie et devient de plus en plus complexe, cela implique une adaptation des méthodes de travail de Culture Action.

Ce projet sera décliné en 5 axes : conseil, sensibilisation, accompagnement, formation et service.

Culture Action a un bilan 2012 que vous avez sous les yeux. Concernant plus particulièrement le Grand Besançon, 51 personnes ont été suivies pour :

- 14 projets relevant du spectacle vivant,
- 11 projets en musique,
- 11 projets en arts plastiques,
- 8 projets en théâtre,
- 7 projets liés à l'administration.

Les charges de fonctionnement de cette association sont de 180 270 €, sachant que des demandes de subvention en cours ont été sollicitées auprès de la DRAC (45 000 €), du Conseil Régional (60 000 €) et du Conseil Général (15 000 €). La Ville de Besançon mettant à disposition à titre gracieux le local occupé par cette association, il est demandé à la CAGB de soutenir Culture Action à hauteur de 4 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2013

M. MARTIN.- Ce rapport est traditionnel. L'objectif est de valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative et de favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il y a deux catégories de public, la catégorie « Émergence » et la catégorie « Création ». Concernant la catégorie « Émergence », il s'agit d'avoir un projet de création d'entreprises. Concernant la catégorie « Création », il s'agit d'avoir créé sa propre entreprise.

Les critères d'éligibilité sont importants. En effet, il faut avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, à savoir : Planoise, Grette-Butte, Clairs-Soleils, Montrapon-Fontaine-Écu, Orchamps-Palente et depuis 2007 Battant-Madeleine et Cité Amitié.

Vous avez les lauréats 2012 sous les yeux. Le budget global de ce concours est de 12 200 €, dont 2 000 € sont demandés au Grand Besançon. Je précise simplement que parmi les financeurs, il y a Crystal Événement et Façades Bisontines, deux ex-lauréats.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont d'ailleurs deux belles réussites.

M. MARTIN.- Façades Bisontines a aujourd'hui 15 salariés et depuis 3 ans, elle a fait travailler 35 salariés issus de Planoise à 95 %. Chez Crystal Événement, ils sont plus de 30 salariés.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ces concours, il n'y a pas 100 % de réussite par la suite. Pour beaucoup, cela s'est mal terminé. Parmi les réussites, ces deux entreprises représentent une cinquantaine d'emplois, ce qui est plutôt bien.

Dans la mesure où tout le monde est d'accord, nous continuons.

Rapport n°3.3 - Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, ne prennent pas part au vote, Messieurs DEMESMAY, GOVIGNAUX et MARTIN.

M. MARTIN.- Il s'agit de l'acquisition d'un bien. En 2009, l'EPF (Établissement Public Foncier) a acquis par voie amiable et à la demande du Grand Besançon une propriété bâtie située 122 rue de Vesoul à Besançon. Aujourd'hui, le portage de cette propriété étant arrivé à son terme, l'EPF la rétrocède au Grand Besançon pour la modique somme de 298 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, nous continuons.

Rapport n°3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien

M. MARTIN.- Il s'agit de l'acquisition d'un bien dans les mêmes principes, la maison Gloriot. Le prix de rétrocession s'élève à 415 300 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, nous passons au point suivant.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Campagne AlimenTerre 2013 - Attribution d'une subvention à RéCiDev

M. LOPEZ.- Il s'agit d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association AlimenTerre pour leur activité 2013. En effet, cette association organise une campagne de sensibilisation. Vous avez dans le rapport tout le détail de ce qu'ils ont fait en 2012, ainsi que la présentation de la campagne 2013.

**Rapport n°4.2 - Opération, « Jardiner Naturellement ! » -
Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon**

M. LOPEZ.- Ce rapport concerne une association qui s'occupe des jardins familiaux. Il s'agit, en gros, de faire la promotion des potagers. Ils demandent 800 € de subvention pour financer leurs activités et leurs animations.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette subvention concerne le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de la Vallée de l'Ognon. L'Agglo n'étant pas beaucoup baignée par l'Ognon, les pays de la Vallée de l'Ognon interviennent tous. En l'absence de remarque, nous continuons.

2^{ème} PARTIE - Volet préparatoire du Conseil de Communauté du 28/06/13

***Examen des rapports
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté***

3^{ème} PARTIE - Présentations et Débats